



3c. Règlement – document graphique

Partie Logelbach



Mai 2022

**LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES
PARTIE LOGELBACH**

N°	Nature de l'opération projetée	Bénéficiaire
22	Elargissement et aménagement de la RD 83	Collectivité européenne d'Alsace
25	Aire d'accueil des gens du voyage	Commune
26	Elargissement de la rue des Trois Epis	Commune
27	Aménagement du carrefour RD 11 RD 1bis	Collectivité européenne d'Alsace
36	Aménagement d'une déchetterie intercommunale	Communauté d'Agglomération de Colmar

LIMITES

— + — + — + — limite communale — + — + — + —

— — — — limite de zone ou de secteur

▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲ alignement obligatoire ▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲▲

EMPLACEMENTS RESERVES

 numéro de renvoi à
la liste des emplacements réservés

2

SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE

	numéro de renvoi à la liste des servitudes de mixité sociale
---	---

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES



espaces boisés classés

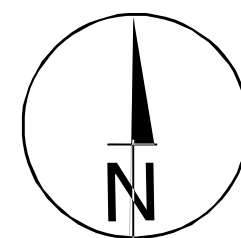
○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ plantations à réaliser

*

ELEMENTS DU PAYSAGE IDENTIFIES

au titre de l'art. L.123-1-5 du code de l'urbanisme

 bâtiment à protéger



1:2 000

LISTE DES SERVITUDES DE MIXITE SOCIALE

Número	localisation	Références cadastrales	Zonage PLU	Surfaces concernés	Programme
1	rue Sainte Odile	S.33 p. 266 457	UC	1800 m²	La totalité de la surface de plancher du programme doit être affectée à la réalisation de logements locatifs sociaux
2	rue des trois-Epis à Logelbach	S.18 116 à 118-78-115	UC	3890 m²	

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.